

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1114 promulguant l'arrêté interministériel du 6 mai 1949.

n° 1114

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, dans le territoire de la Côte française des Somalis et dépendances, l'arrêté interministériel du 6 mai 1949 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du corps des chiffreurs de la France d'outre-mer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.